



L'Association des Acteurs de l'Autopartage appelle les candidats aux élections municipales à prendre des mesures pour soutenir l'autopartage

- Le 1er baromètre dévoilé par l'AAA atteste du dynamisme de l'autopartage :
 - 850 000 Français sont inscrits à un service d'autopartage et peuvent utiliser un parc composé de plus de 15 000 véhicules
- L'AAA appelle les candidats aux élections municipales à se saisir du sujet pour favoriser son développement et rendre leurs villes plus durables.

Paris, le 3 mars 2020 – Lancée en janvier dernier, l'Association des Acteurs de l'Autopartage publie aujourd'hui le premier baromètre de l'autopartage en France, qui montre que l'autopartage se développe dans les villes françaises, mais ce développement reste insuffisant, et reste conditionné à la création de conditions favorables à l'autopartage par les collectivités. A l'heure de la transition écologique, l'autopartage constitue un levier important pour modifier la manière de se déplacer dans nos villes et nos territoires.

L'autopartage, un marché en développement, mais qui reste loin de son potentiel

Conduit auprès des 25 principaux opérateurs d'autopartage en France par le Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT)¹, cette première édition du Baromètre National de l'Autopartage illustre l'empreinte de l'autopartage en France : 15 000 véhicules sont partagés entre 850 000 utilisateurs sur le territoire national. Le baromètre montre par ailleurs que l'autopartage en boucle est largement majoritaire en France, il représente 82% des véhicules disponibles².

La répartition géographique de cette offre est aussi un enseignement important du baromètre : 2/3 des véhicules sont situés dans des grandes agglomérations, alors que le dernier tiers est situé dans des communes urbaines ou rurales de moins de 200 000 habitants. Ainsi, plus de 3% du territoire métropolitain et 40% de la population métropolitaine ont accès à une forme d'autopartage.

¹ Faute de contribution volontaire de la part de deux opérateurs significatifs (ce qui porte à 27 le nombre total d'opérateurs couverts par ce baromètre), leurs données de flotte ont été intégrées sur la base des informations figurant sur leurs sites officiels, mais n'ont pas pu être vérifiées.

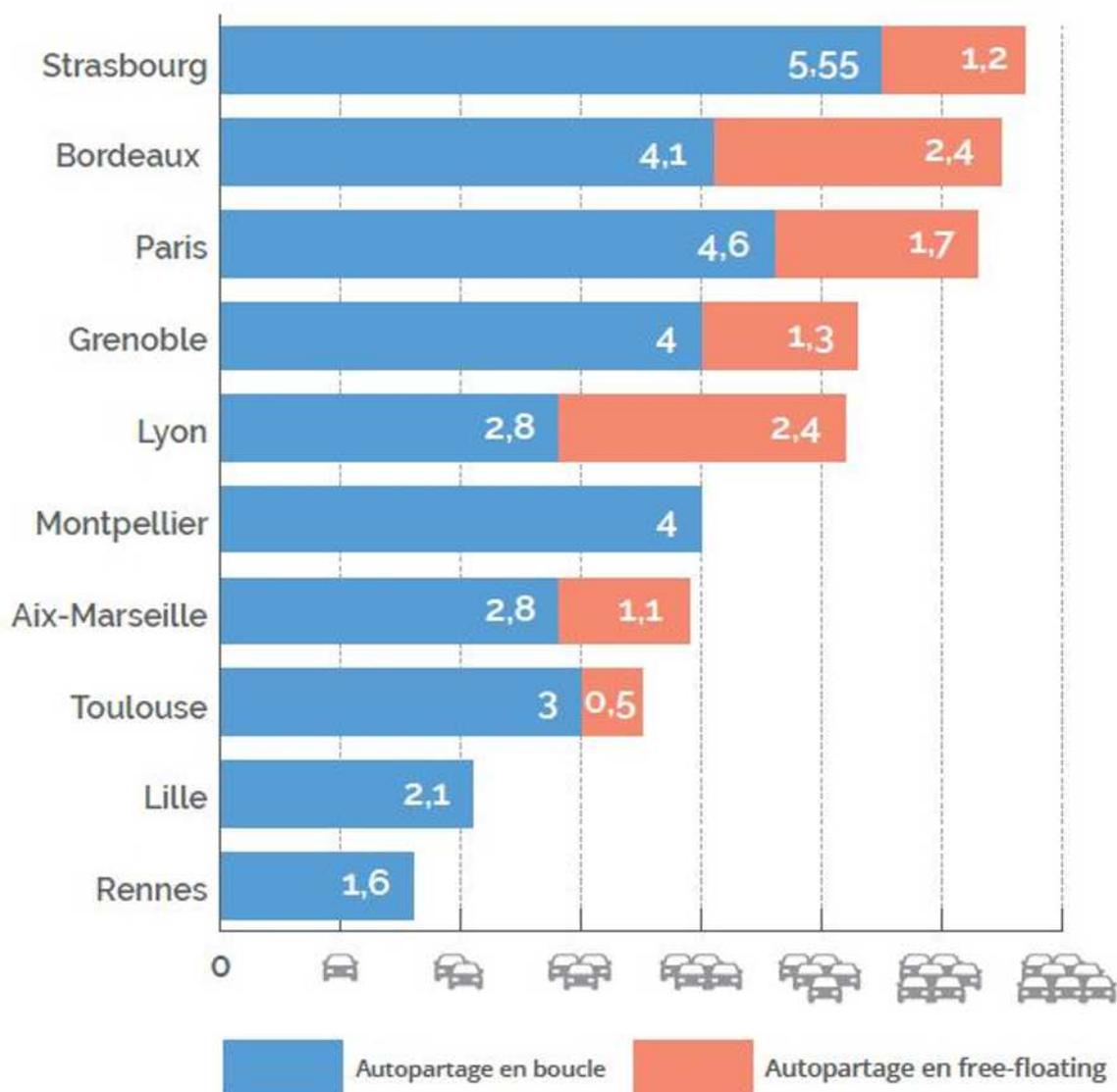
² Données provisoires



Association des Acteurs de l'Autopartage

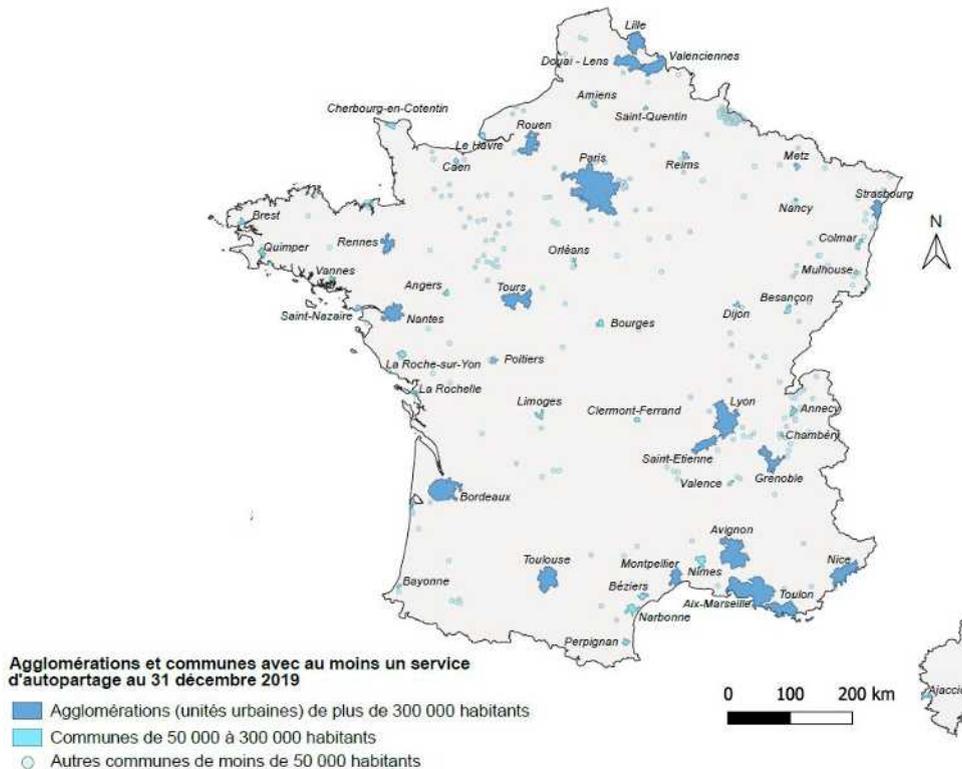
TOP 10 DES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES

Nombre de véhicules par 10 000 habitants





Présence des services d'autopartage



Réalisation : LVMT

Aux élus de jouer!

L'autopartage, même s'il ne représente qu'une part minime de nos déplacements, est un levier majeur de la transition écologique des villes et des territoires. En effet, comme l'a récemment démontré une étude menée par le bureau d'étude 6-t, cofinancée par l'ADEME, chaque voiture en autopartage en boucle remplace entre 5 et 10 voitures. De plus, en favorisant le report modal, l'autopartage en boucle amène chaque utilisateur à réduire d'environ 40% ses déplacements en voiture, au profit d'autres modes. Ainsi, l'autopartage pourrait permettre d'éviter près de 100 Millions de kms en 2020. Au delà de ces gains directs d'espace et de réduction des émissions de CO₂, l'autopartage contribue aussi à la revitalisation des centres villes et des commerces de proximités et à la reconstruction du lien social.

C'est pourquoi l'Association des Acteurs de l'Autopartage encourage les collectivités à soutenir le développement de l'autopartage au travers quelques mesures phares :

- **Consacrer au minimum 1%** de l'espace de stationnement en voirie **aux véhicules d'autopartage**



Association des Acteurs de l'Autopartage

- **Mettre en place un permis de stationnement unique** à l'échelle de l'intercommunalité pour **l'autopartage en « free floating »**
- **Mettre en place un label** pour promouvoir l'autopartage et définir les règles communes à tous les opérateurs permettant d'assurer une qualité de service aux habitants
- **Mettre en place les infrastructures de charges** accessibles aux opérateurs pour le développement de l'autopartage électrique

L'AAA une association dynamique qui fédère

La démarche initiée par l'AAA a montré tout son intérêt et sa pertinence puisque de nouveaux acteurs de l'autopartage parmi les plus importants du marché ont choisi de rejoindre l'AAA et ses 11 membres fondateurs :

- Free2Move, la marque fédérant les services de mobilité du groupe PSA dont l'autopartage
- Otakeys la solution d'autopartage proposée par Continental
- Marguerite, le service d'autopartage Nantais proposé par le groupe Sepamat
- Optymo, le service d'autopartage Belfortain proposé par le SMTC de Belfort
- Dunasys

À propos de l'AAA

L'[AAA](https://asso-autopartage.fr/) est une association professionnelle loi 1901, regroupant 11 acteurs majeurs de l'autopartage en France d'horizons différents : opérateurs, fournisseurs de technologie, etc. Elle a pour objectif de promouvoir et développer l'autopartage en France, d'œuvrer auprès des acteurs publics locaux et nationaux pour défendre les intérêts de la filière et de contribuer aux relations harmonieuses entre tous les acteurs de la filière. Les membres fondateurs de l'AAA sont : Clem' SAS (Clem'), France Autopartage (Réseau Citiz), Mobizen SAS (Communauto), Getaround SAS (Getaround), Mobility Tech Green SAS (Mobility Tech Green), Flexauto SAS (Modulauto), Valeo Comfort and Driving Assistance SAS (Mov'InBlue), Ogotrac SAS (ShareNow), Totem Mobi SAS (Totem Mobi), Ubee France SAS (Ubee), Vulog SA (Vulog). L'association est présidée par Jean-Baptiste Schmitter – Citiz.

<https://asso-autopartage.fr/>